

Congés payés CDD et avenant

Par Caroni, le 26/07/2024 à 23:25

Bonjour, je travaille dans une clinique privée depuis le 12/23 j'ai signé un cdd de 3 mois qui depuis est reconduit par des avenants, j'ai cumulé à ce jour pour l'année 23-24 15 jours de congés. Mais mon employeur refuse de me laisser en poser il n'y a que les "titulaires" qui en ont le droit. Je suis considérée comme "remplaçante" mais la personne que je remplace a été affecté dans un autre service, c'est donc un poste vacant. Je travaille en temps plein et n'ai donc pas le droit de poser de congés. Est-ce légal ? Je sais que si je ne les prends pas ils seront forcément payés, mais je préférai en prendre pour pouvoir me reposer de temps en temps.

Pourriez-vous m'aider je ne sais pas si mon employeur est en droit de refuser ces congés.

Je vous remercie.